

Commune de BIERNE



ACCUEIL DE LOISIRS

Modalités d'inscription **HIVER 2024**
du 26 février au 8 mars 2024 de 4 à 14 ans



HORAIRES D'OUVERTURE

ALSH : de 9h à 12h – de 14h à 17h

RESTAURANT : de 12h à 14h

PERICENTRE : de 8h à 9h – de 17h à 18h



PLACES LIMITÉES :

- 16 places par semaine : *2020 (4 ans) à 2018 (5ans)
 - 20 places par semaine : *2018 (6ans) à 2016
 - 20 places par semaine : *2015 à 2009 (14ans)
- *âge pris au démarrage de la semaine demandée

Les inscriptions à l'accueil de loisirs des vacances d'Hiver se déroulent :

- ✚ **Pour les enfants qui habitent à Bierre ou qui sont scolarisés au groupe scolaire Joseph Leprêtre :**
 - *le jeudi 1 et le vendredi 2 février*

Les inscriptions seront retenues en fonction de l'ordre d'arrivée à partir de 7h30 le jeudi 1 février **UNIQUEMENT PAR MAIL** (aucune demande faite avant sera enregistrée) auprès de la direction du service enfance-animation enfance.animation@bierre.fr.

- ✚ En fonction des places encore disponibles, les enfants extérieurs à la commune pourront s'inscrire par mail le mardi 6 février. Les informations seront disponibles sur bierre.fr le lundi.

Les familles recevront leur facture par mail, elle sera à régler auprès du service comptabilité en mairie entre le 16 et 23 février 2024.

Les enfants inscrits auprès du service enfance-animation au cours de cette année scolaire ont juste la fiche d'inscriptions à remplir (si le dossier est complet), sauf si les données apportées ont connu une modification.

Pour les enfants **non-enregistrés** auprès de nos services depuis la rentrée de septembre 2023, merci de compléter les documents suivant (seul les dossiers dûment complétés et signés seront acceptés) :

- Fiche sanitaire de liaison accompagnée de la photocopie des pages « vaccinations » du carnet de santé
- Fiche de renseignements
- Attestation d'assurance
- Talon réponse du règlement intérieur